

## Notice d’utilisation du téléservice de préinscription en ligne

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande de préinscription à l’examen d’aptitude pour l’accès à l’emploi de secrétaire général. En cas d’inexactitude ou de formulaire incomplet, nous serons dans l’impossibilité de traiter votre demande.

### 1. Accès à la plateforme

[https://examensaptitude.apcma.fr/commencer/s\\_2017\\_dir\\_preinscription](https://examensaptitude.apcma.fr/commencer/s_2017_dir_preinscription)

### 2. Connexion

Vous avez deux possibilités pour vous connecter :

- se connecter avec FranceConnect
- s’inscrire avec une adresse mail et un mot de passe

### 3. Informations relatives au dépositaire

- civilité
- nom
- prénom
- date de naissance
- nom d’usage
- lieu de naissance
- adresse mail
- numéro et nom de la voie
- code postal
- commune
- téléphone

### 4. Liste des documents à numériser et à joindre à la demande de préinscription

**Pièces obligatoires :**

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- photo récente
- carte d’identité ou carte de séjour en cours de validité
- diplôme/s

**Pièces en fonction de la situation du candidat :**

- attestation justifiant le statut de cadre
- justificatif d’une expérience significative et d’au moins cinq ans dans les fonctions de dirigeant
- autres/titre/certificat/attestation

### 5. Frais inscription :

**A envoyer par voie postale uniquement au plus tard le 14 juin** (cachet de la poste faisant foi) :

- un chèque de 95 € de droits d’inscription à l’ordre de l’APCMA

### 6. Casier judiciaire

Le jour de l’examen, se munir du casier judiciaire (bulletin n° 3).

### 7. Numéro de dossier

Un numéro de dossier sera attribué en ligne. Il s’agit d’un numéro permettant l’identification de votre demande. Ce numéro vous sera demandé lors du traitement de votre demande de préinscription en ligne.

### 8. Fonctionnalités



APCMA – session 2017 examen d’aptitude pour l’accès aux niveaux deux ou trois de la catégorie cadre supérieur de l’emploi directeur des services

### **8.1. « Enregistrer un brouillon »**

Avant de soumettre votre dossier au traitement vous avez la possibilité de cliquer sur le bouton « enregistrer un brouillon ». Vous pouvez modifier ou compléter les informations et les documents à joindre.

### **8.2. « Soumettre mon dossier »**

Une fois que vous avez cliqué sur le bouton « soumettre mon dossier », les informations et les documents ne pourront plus être modifiés. Votre dossier sera instruit avec les éléments enregistrés.

### **9. Conservation des données**

En application du décret n°2016-685 du 27 mai 2016, les données à caractère personnel seront conservées pendant une durée de deux ans.

### **10. Traitement des données personnelles**

Conformément à la loi du n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, le téléservice a fait l’objet d’une déclaration à la CNIL.

Le traitement des données à caractère personnel présents sur le téléservice font l’objet d’un traitement déclaré à la CNIL et mis en œuvre par l’APCMA, en sa qualité de responsable de traitement.

Ces traitements de données à caractère personnel ont pour finalités :

- la préinscription à l’examen d’aptitude pour l’accès aux niveaux deux ou trois de la catégorie cadre supérieur de l’emploi directeur des services
- la présentation des dossiers pour la recevabilité et la participation à l’examen

### **11. Droit de rectification**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l’informatique et aux libertés, les personnes concernées peuvent, à tout moment, accéder aux informations les concernant et faire rectifier les données inexactes.

Ces droits d’accès et de rectification peuvent s’exercer selon le cas :

- en ligne ou auprès de l’APCMA à l’adresse suivante : [examensaptitude@apcma.fr](mailto:examensaptitude@apcma.fr)
- par lettre simple en écrivant à l’adresse suivante : service DG examens d’aptitude, 12 avenue Marceau, 75008 PARIS

